A la Chambre

La taxe sur les cinémas sera discutée plus tard

La discussion du projet de loi tendant à modifier la taxe sur les représentations cinématographiques, qui devait avoir lieu hier à la Chambre, a été renvoyée à quinzaine

Le relèvement des taxes postales, télégraphiques et téléphoniques

L'ordre du jour de la Chambre appelait la discussion du projet de loi relatif à des modifications de diverses dispositions de la loi du 29 mars 1920 portant relèvement des taxes postales télégraphiques et téléphoniques.

LES PAPIERS D'AFFAIRES

M. NICOD soutint l'amendement suivant :

Papiers de commerce et d'affaires : les taxes et conditions d'admission sont les mêmes que celles des lettres et paquets clos. Par exception, les factures, relevés de comptes ou de factures, bordereaux d'exportation et notes d'honoraires non acquittés, expédiés sous bande, sous enveloppe ouverte ou sur carte à découvert et ne comportant pas d'indications manuscrites autres que celles afférant à la date, au nom et à l'adresse du débiteur et du créancier, au numéro de la facture, à la date et au numéro de la commande et des bons de livraison, à la nature des marchandises à la quantité, à leur prix ou mode d'expédition, à la nature et au montant des honoraires, à la date au lieu et au mode de paiement, sont admis au tarif de 0 fr. 15, jusqu'au poids de 20 grammes.

Cet amendement accepté par le gouvernement et la Commission, fut adopté par la Chambre et constitue l'article premier du projet.

LES CARTES POSTALES ILLUSTREES

Après discussion relative aux cartes postales illustrées, le texte de la commission fut adopté. Il est ainsi conçu :

Cartes postales illustrées dont la moitié du recto est réservée à la correspondance, l'autre moitié à l'adresse, et dont le verso est occupé par une illustration, gravure, etc., à l'exclusion de toute annotation manuscrite. 0 fr. 10.

Il fut ajouté un alinéa ainsi conçu :

Les cartes illustrées ne portant aucun titre, ainsi que celles portant le titre imprimé, illustré ou toute autre mention analogue, sont passibles du tarif des cartes postales illustrées 0 fr. 10, alors même qu'elles ne porteraient aucun mot de correspondance.

LES CORRESPONDANCES POSTE RESTANTE

La Chambre adopta la disposition pour les correspondances poste restante, c'est-à-dire taxes de 0,05 et 0,20, sauf pour les voyageurs de commerce et autres voyageurs professionnels.

LES CARTES DE VISITE

Un amendement disant que les cartes de visite ne comportant que cinq mots d'écriture manuscrite paieront seulement 0,15, fut accepté.

L'ensemble du projet fut adopté à l'unanimité.

Des secours d'études aux étudiants étrangers

Un projet de loi portant ouverture, au ministre de l'Instruction publique, d'un crédit de 480.000 francs destiné à allouer des secours d'études aux étudiants roumains en France fut adopté.

Le ministre déclara que la situation des étudiants russes et serbes serait également examinée avec intérêt.

Un monument aux soldats tombés en terres lointaines

Le projet de loi portant ouverture au ministre des Pensions, d'un crédit de 200.000 francs en vue d'une subvention pour l'érection d'un monument commémoratif en l'honneur de l'armée d'Orient, fut adopté après discussion, avec le libellé suivant :

« Projet de loi portant ouverture d'un crédit de 200.000 francs en vue d'une subvention pour l'érection, à Marseille, d'un monument commémoratif en l'honneur de l'armée d'Orient et des armées ayant combattu sur des terres lointaines ».

La séance fut ensuite levée et renvoyée à mardi pour la discussion du projet du budget des dépenses recouvrables.

Pour les socialistes russes prisonniers des soviets

UNE INTERVENTION AUPRES DU DELEGUÉ OFFICIEUX DE MOSCOU A PARIS

Le groupe socialiste de la Chambre a joint Inghels, Ringuier, Uhry, Deguise, Léon Blum à la délégation nommée par la Commission administrative permanente du parti pour faire une démarche auprès du représentant officieux des Soviets en France en faveur des socialistes détenus dans les prisons bolchevistes et qui se sont vus obligés de recourir à la grève de la faim.

Des porcs nourris de cadavres humains

Une demi-livre de tabac payait un camion de morts

La nouvelle paraît invraisemblable, mais elle est tout de même vraie, tout ce qu'il y a de plus vraie.

Il s'agit d'une affaire d'alimentation de porcs qui a été jugée dernièrement par le tribunal de Samara (district de Volga frappée par la famine).

L'administration de l'élevage de porcs et de l'usine de charcuterie d'Etat à Bouzoulouk, a été accusé d'avoir employé pour la nourriture des porcs, les cadavres des habitants de la ville victimes du choléra, du typhus et de la « chéka ».

L'enquête avait révélé, en effet, que depuis le mois de juillet dernier, les employés du bureau sanitaire de la ville ainsi que les gardiens des cimetières, fournissaient à l'administration d'Etat des cadavres, qu'on transportait à l'usine pendant la nuit. Pour chaque camion bien rempli de morts, on recevait une demi-livre de tabac.

L'administration se défendait avec succès. Elle a pu prouver que la ration affectée par l'Etat — une livre de son par jour pour chaque porc — était insuffisante, que les porcs n'ont jamais mangé les cadavres crus, mais toujours bien cuits. Enfin, du fait qu'on servait les morts aux porcs, la population a profité, car on a pu faire du pain de son qui a été partagé entre les fonctionnaires de l'usine et les ouvriers — il en restait encore pour les habitants de Bouzoulock.

Au cours du procès, un des administrateurs fit observer que le président de la commission agricole exigeait que les porcs aient l'air « gai et rassasié ».

Le procès-verbal ne mentionne pas si les porcs producteurs ont été amenés devant les juges pour témoigner de leur bonne mine « gaie et rassasiée ». Dans tous les cas, l'affaire a bien fini pour l'administration de l'Etat. Tous les accusés ont été acquittés. Il n'y eut que le gérant de l'usine qui a été condamné à trois mois de prison.

Une demoiselle prétend avoir tout perdu en taximètre

TROIS BANDITS LUI AURAIENT PRIS SON MANTEAU, SON SAC, ETC...

Paris, 20 janvier. — Hier matin, vers trois heures, des agents relevaient boulevard Montparnasse, une femme évanouie qui fut transportée à l'Hôpital Necker. Celle-ci, revenue à elle, déclara se nommer Andrée Guchot, domiciliée 8, rue Malher, et raconta que trois individus, dont elle avait fait connaissance dans une brasserie de l'avenue du Maine étaient partis en taxi avec elle.

Dans la voiture, bâillonnée et réduite à l'impuissance, la jeune femme fut violentée par deux de ses compagnons qui, après lui avoir pris son manteau et son sac à main, la rejetèrent sur la chaussée où les agents la trouvaient peu après.

L'enquête ouverte par la police, va vérifier les dires d'Andrée Guchot.

Une erreur des Conseils de guerre

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME DEMANDE DES REPARATIONS ET DES SANCTIONS

Le 15 novembre 1915, le soldat Maillet, signalé comme disparu était sans autre enquête, condamné à mort par contumace par le Conseil de guerre de la 40e division d'infanterie pour « abandon de poste et désertion à l'ennemi ».

Or, dès le mois de novembre 1921, une enquête de la Ligue des Droits de l'Homme établissait avec une quasi-certitude, que le soldat Maillet, loin d'être coupable des crimes qu'on lui reprochait, avait été tué à son poste de combat.

Peu après, le corps du malheureux Maillet était identifié à Saint-Hilaire-le-Grand, dans un monceau de cadavres.

La réhabilitation posthume s'impose ; des réparations sont dues à la famille ; des sanctions doivent être prises contre les responsables de l'erreur judiciaire : la Ligue des Droits de l'Homme demande que justice soit faite.

Un nouveau conflit minier se prépare en Angleterre

LES PATRONS ONT DECIDE DE NE PAS APPLIQUER LA LOI

Londres, 20 janvier — L'Association des propriétaires des mines de Grande-Bretagne a décidé de ne pas appliquer la seconde partie de la loi de 1920, sur l'industrie minière, qui prévoit le contrôle de l'exploitation par le Comité mixte comprenant des délégués ouvriers, et l'établissement d'un Conseil national mixte.

Au Congrès des Cheminots

LES REVENDICATIONS DU PERSONNEL

Paris, 20 janvier. — Poursuivant ses travaux, le Congrès de la Fédération des Chemins de Fer a examiné ce matin les revendications générales du personnel.

Sur la proposition de Leguen, les délégués ont adopté à l'unanimité un ordre du jour protestant contre le projet de cession de l'Etat à une compagnie ferroviaire.

En ce qui concerne la journée de 8 heures, les Congressistes ont également été unanimes pour décider qu'une action énergique devait être engagée pour faire respecter la loi. Ils ont décidé, en outre, de faire rédiger un rapport sur la question, qui sera transmis au bureau international du travail.

La séance a été renvoyée à l'après-midi.

Un maire de guerre détrousseur de cadavres

Après bien des réticences il a dû passer des aveux

Nous avons relaté les circonstances dans lesquelles le commissaire spécial de Péronne signalait dernièrement au Procureur de la République, qu'un sieur Théotime Longuet, 67 ans, entrepreneur de maçonnerie à Pœuilly et faisant fonction de maire en 1914, avait, en raison de sa qualité de magistrat municipal reçu en dépôt divers objets et sommes d'argent qu'il n'avait pas encore restitués aux familles des militaires décédés.

L'enquête à faire à ce sujet dépassant le cadre du secteur du commissaire de Péronne, le procureur de la République remit l'étude de cette scandaleuse affaire à M. Monicault, divisionnaire de la 16e brigade de police mobile d'Amiens, qui, de son côté, chargea M. Sanciault, commissaire de se rendre à Pœuilly pour y faire une enquête plus approfondie.

De cette enquête, il résulte que ce singulier maire intérimaire serait entré dans la voie des aveux et aurait reconnu d'être approprié diverses sommes d'argent trouvées sur des militaires tués dans sa localité en 1914.

L'escorte du général

En effet, le 17 septembre, de cette année, l'état-major du général Bridoux qui se déplaçait en automobile était surpris près de Pœuilly par une patrouille allemande. Le général fut tué, ainsi que plusieurs militaires.

Les corps du maréchal-des-logis Brocqueho, porte-fanion et du conducteur d'auto Hucé, furent conduits en voiture à la mairie de Pœuilly où un médecin militaire qui soignait les blessés, chargea Longuet de par devers lui, pour les restituer plus tard aux parents, des objets et sommes trouvés en possession des militaires décédés.

Aux réclamations qui lui furent faites, Longuet déclara qu'avec l'assistance de son beau-frère, un sieur Buigneaux, il avait fouillé les vêtements du maréchal-des-logis Bocqueho, et n'avait trouvé sur lui qu'un livret militaire et quelques lettres.

Sur le brigadier Heué il n'avait découvert qu'un livret de conducteur d'auto, une montre et une somme de 14 francs.

Sur un autre soldat, il dit encore n'avoir trouvé que 0 fr. 75 centimes et sur un autre nommé Penaud une somme de 14 francs.

Questionné au sujet de ces divers objets, il dit avoir fait des paquets individuels, puis avoir réuni le tout en un seul et avoir placé celui-ci dans une cocotte en fonte qu'il a ensuite enfouie dans son jardin sous une couche de terre de 15 centimètres.

Ceci se passait le 27 septembre 1914.

Les médailles enterrées

L'enquête révèle aussi que Longuet note sur un livre-journal les moindres détails de son existence et qu'il mentionne la cachette de la cocotte sous la rubrique « Enterré médailles ».

Evacué le 27 février 1917, Longuet a le soin avant de partir, de placer en lieu sûr, dans sa cave, sous ses papiers personnels et de famille qu'il retrouve intacts à son retour.

Et comme il déclare ne plus avoir retrouvé les objets appartenant aux militaires, on lui reproche de ne pas avoir pris à leur égard les mêmes précautions qu'il avait prises pour lui.

En ce qui concerne le portefeuille du soldat Penaud, Longuet, qui n'en fait mention nulle part sur les documents saisis chez lui, reconnaît se l'être approprié avec les 800 francs qu'il contenait.

Où est l'argent ?

Le commissaire apprend que le maréchal des logis Rocqueho devait avoir sur lui, une somme assez importante. Or, l'argent avait déjà disparu quand les vêtements furent fouillés par les infirmiers militaires sous la surveillance d'un officier.

M. Rocqueho, père, concierge à la station-magasin de Saint-Cyr (Oise), venu à Pœuilly à l'occasion de l'exhumation de son fils Albert-François, a dit aussi que celui-ci était toujours porteur de fortes sommes. Il avait en outre sur lui divers objets, notamment un montre « Oméga ».

Le 7 décembre 1921, se trouvant à Pœuilly, Mme Bocqueho réclame à Longuet les objets qui avaient appartenu à son fils et celui-ci répond qu'il n'a rien retrouvé à son retour d'évacuation.

Tout a disparu

Il fait la même déclaration à Mme Guillaume, demeurant rue Saint-Denis, à Crépy-en-Valois, dont le fils Marcel-Léon, cavalier au 16e dragons, ordonnance du général Bridoux, mourut à Pœuilly des suites de ses blessures.

Mme Guillaume insiste : « Est-ce que vous avez aussi enterré l'argent que mon fils possédait ? »

Longuet hésite à répondre, et comme Madame Longuet voit son embarras, elle intervient en disant : « Toute la monnaie n'a pas été enfouie, mon mari en a gardé un peu ! »

Bref, on reproche à Longuet d'avoir laissé sans réponse les lettres des réclamants et il est établi d'une façon péremptoire qu'au moment de procéder à la fouille des vêtements des militaires tués et amenés dans la buanderie de la mairie, il a écarté les habitants présents, ne voulant admettre près de lui que son indispensable beau-frère Buigneaux.

Interrogé, Longuet a tout d'abord prétendu être étranger à la disparition des papiers, montres, argent et souvenirs trouvés sur les cinq militaires tués ou blessés lors de leur transfert à Pœuilly.

Le tout a disparu dans des conditions qu'il ignore et pour démontrer son innocence, il autorise le commissaire à perquisitionner chez lui.

Accusé

Or, celui-ci découvre à son domicile, des cahiers et documents qui, par la suite, seront très utiles à la manifestation de la vérité.

L'audition de Mlle Augusta Loilleux, couturière à Pœuilly est capitale.

Mlle Loilleux s'est tout particulièrement occupée du conducteur Alfred Penaud, étendu sur un matelas dans une salle de l'école, ce militaire avait placé sous son oreiller son portefeuille qui glissait à chaque mouvement que faisait le blessé.

L'infirmière plaça alors le portefeuille derrière Penaud, sur le bord d'une fenêtre.

A ce moment arrive Longuet qui, comme entre en matière, demande d'abord des nouvelles de l'état de santé du militaire, mais s'intéresse plus particulièrement de savoir à qui appartient le portefeuille. Sur la réponse qui lui est faite, il s'empare de l'argent et se retire sans en informer le soldat.

Les aveux

La déclaration de la femme de l'inculpé est encore plus caractéristique. Celle-ci, née Blanche Brohart, avoue que son mari a enterré tous les objets, sauf un portefeuille contenant environ 1.200 francs.

Tous deux ont pris le parti d'utiliser cet argent pour leur usage personnel, sous la réserve de le restituer plus tard, et s'ils ne se sont pas exécutés lors de la visite de Mme Bocqueho, c'est qu'ils n'étaient pas bien certains que le portefeuille appartenait à son fils.

Aujourd'hui, que les choses se gâtent, Madame Longuet est disposée à rendre l'argent ainsi que deux autres sommes de 14 francs chacune que Longuet a également avoué avoir gardées par devers lui.

Tel est le résultat de l'enquête de M. Sanciault, qui se clôture par une inculpation d'abus de confiance qualifié.

Le crime d'un fou fit trois victimes

Un anglais a poignardé sa femme et ses deux filles

Tunis, 20 janvier. — Une effroyable tragédie vient de se dérouler à Bizerte. Un commerçant, établi dans cette ville, avait récemment épousé une jeune Anglaise et un enfant était issu de cette union. Le bonheur du jeune ménage avait été récemment complété par l'arrivée des parents de la jeune femme, venus pour passer l'hiver en Tunisie avec leur seconde fille, âgée de 17 ans.

Or, dans une crise de folie, le père de la jeune femme s'empara d'un couteau et poignarda sa femme et ses deux filles.

Dans la Légion d'honneur

M. Montagne, secrétaire-adjoint de la Fédération des Combattants du Pas-de-Calais est nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

Un Roméo fusillé sur son échelle

Le patron de sa Juliette l'a blessé grièvement

Grenoble, 20 janvier. — Le jeune Cosme, 20 ans, amoureux d'une jeune bonne habitant Brignoud, voulut le soir, lui rendre visite en pénétrant à l'aide d'une échelle, dans sa chambre. Eveillé, le patron de la bonne déchargea son fusil sur l'audacieux don Juan. Codme tomba grièvement blessé. Il a été transporté à l'Hôpital.

Le secret du mort

Le sieur Rivory J.-Marie, 71 ans, propriétaire à Mamey, commune de Colombier (Loire), a été trouvé mort dans sa grange. Célibataire, il se privait de tout pour grossir son trésor. Il est mort misérablement de froid, emportant avec lui le secret de sa cachette.

ROUBAIX

REDACTION : 39, rue Pauvrée. Tél. 9.61
DEPOT CENTRAL : 13, rue du Bassin

Au Comité d'action régionaliste

LES PROCHAINES CONFERENCES

On nous communique :

« Afin d'éviter les confusions qui pourraient se produire par suite des dates différentes auxquelles, dans les villes voisines, certaines conférences seront données, le Comité d'Action Régionaliste rappelle entrave à la liberté de travail pendant les dre auront lieu à Roubaix aux dates suivantes, comme indiqué par les programmes distribués :

Samedi 28 janvier, à 4 heures 30, 4e conférence par Henri Davignon, fils du ministre des Affaires étrangères de Belgique, sur « les kermesses, les jeux populaires, les cavalcades et processions », sous la présidence de M. le docteur H. Butruille, président de l'Association Régionale des Cyclistes et Touristes, « Le Nord Touriste ».

Samedi, 11 février, à 4 heures 30, 5e conférence par M. Leman, membre de la Commissions historique du département du Nord, sur « La Cour des Ducs de Bourgogne », sous la présidence de M. Henri Beckmann, président du tribunal de commerce.

Samedi 25 février, à 4 heures 30, 6e conférence, par M. André de Poncheville, directeur des Cahiers de l'Amitié de France et de Flandre, sur « les chansons populaires de notre vieille Flandre », sous la présidence de M. Napoléon Lefebvre, président de « La Muse de Nadaud ».

Comme on le remarquera, ces trois conférences se rapportent à « La Vie extérieure en Flandre », et elles forment entre elles, sur cette question, une série comme les 3 précédentes conférences, consacrées aux Arts de la Musique, de la Miniature et de la Tapisserie, formaient entre elles une sorte de tryptique artistique.

Le Comité d'Action Régionaliste espère que le public roubaisien voudra bien faire à ces trois conférences sur la « Vie extérieure en Flandre » le même bon accueil qu'il a fait aux conférences sur la vie artistique qui ont eu un si grand succès.

Des cartes d'entrée et d'abonnement continuent à être mises en vente, 2, rue de la Gare.

Pour le repos hebdomadaire

Le Conseil Syndical des Employés de Roubaix-Tourcoing a adressé hier à M. Paul Laffont, sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, la lettre que nous reproduisons ci-dessous :

Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat,

Nous avons l'honneur de vous confirmer le télégramme suivant, envoyé ce jour :

« Syndicat Employés Roubaix-Tourcoing protestent énergiquement contre mesure inhumaine imposant travail aux postiers pour distribution du dimanche. Par ordre : SALOMON ».

Nous prenons la liberté de vous exposer que la décision qui a été prise de rétablir la distribution postale le dimanche, nous paraît aussi regrettable qu'injustifiée.

La suppression des distributions postales le dimanche, ne peut constituer une gêne pour personne. L'expérience a porté sur un temps assez long pour être concluante.

D'autre part, si véritablement, certains intérêts subissent un léger dommage du fait de l'absence de distribution postale le dimanche, ce ne peut être une raison pour obliger une catégorie de travailleurs de vivre autrement que tout le monde, et, uniquement parce que, tel a été le bon plaisir de certains destinataires omnipotents.

La mesure prise ne peut avoir qu'un seul résultat certain : celui de constituer une augmentation de dépenses, sous une forme ou une autre, pour le budget national.

Nous nous devons à nous-mêmes de vous signaler combien cette mesure de régression sociale nous paraît être le premier acte d'une série qui va suivre.

Nous attirons tout spécialement votre attention sur les conséquences imprévues que peut avoir la distribution du dimanche, par le fait que certains employés seront sollicités pour le courrier de ce jour de repos.

Par ailleurs, nos employeurs invitent le gouvernement à ne voter aucune nouvelle loi sociale, constituant des charges pour la production, avant que pareilles charges ne soient imposées dans les autres pays producteurs du monde.

Nous estimons que, sans charges nouvelles, au contraire, nous pourrions bien imiter l'Amérique, l'Angleterre et la Hollande, où depuis un temps immémorial, on ne fait pas de distribution postale le dimanche.

Nous voulons espérer, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, que la décision rétablissant les distributions postales le dimanche sera incessamment rapportée.

Nous vous exprimons, Monsieur le Sous-Secrétair d'Etat, l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour le Conseil Syndical et par ordre :

(Signé) : E. SALOMON.

DES MILITANTS CONDAMNES

Plusieurs délégués ouvriers, condamnés par le tribunal correctionnel de Lille pour entrave à la liberté de travail pendant les grèves de Roubaix, ont fait appel de ces jugements.

Après plaidoiries de Maîtres Torrès et Lafont, la Cour a rendu les arrêtés suivants :

Pierpont et Depoorter sont condamnés chacun à un mois de prison avec sursis et 100 francs d'amende; Vandewattyne à deux mois de la même peine et 200 fr. d'amende.

La Cour confirme la peine prononcée contre Veirman, mais lui accorde le sursis.

Vente de la viande fraîche

TAXE OFFICIELLE

Prix de vente au détail au kilogramme pour la période du 20 au 26 janvier (1re, 2e, 3e qualités) :

BŒUF. — 1re catégorie : Rosbif : filet choix, filet, 17 fr., 16 fr., 15 fr. ; 2e choix, aloyau et rumsteck, 13.00, 11.50, 9.50 ; 3e choix, culotte, 1res côtes de la 6e à la 13e et plats muscles du gros de maigre, 11.00, 10.00, 7.50. — 2e catégorie : Pot-au-feu ou bœuf mode : 1er choix, baronne, pièce à queue, gîte à la noix, épaisse et moyenne raccource, levée de côtes, plein carré et côtes de la 1re à la 6e, 7.40, 6.00, 4.50 ; 2e choix, poitrine, collet, croisure, flanchet, épaule, jarret et mince raccource, 4.00, 3.00, 2.00 ; suif, 3.00 ; os, 0.50.

VEAU. — 1re catégorie : rouelle, entre-deux, filet, côtes premières, rognons, 13.50, 10.00, 7.50. — 2e catégorie : épaule, basses côtes et flanchet, 12.50, 9.00, 5.50. — 3e catégorie : poitrine, collet et jarret, 9.80, 6.00, 4.00. — gras, 7.00, 6.00 ; os, 2.00.

MOUTON. — 1re catégorie : gigot, selle, filet, côtes et épaule sans os, 10.50, 9.60, 6.00. — 2e catégorie : fricassée (collet, poitrine et épaule avec os), 8.00, 6.50, 5.00.

PORC. — 1re catégorie : jambon ou rouelle, entre-deux, filet et côtes premières, 11.25, 9.00, 7.00. — 2e catégorie : épaule et alteinte, 9.25, 7.50, 5.50. — 3e catégorie : poitrine, 7.00, 5.50, 4.00 ; gras, flanc et gorge, 5.00, 4.50, 4.50 ; panne, 5.00, 4.50, 4.50 ; tête et jarret, 4.00, 2.20, 2.00.

PETIT DRAME CONJUGAL

Un marchand de légumes de Néchain, Georges Leduc, âgé de 35 ans, demeurant rue du Bureau, avait avant-hier, avec son aimable épouse, une discussion qui dégénéra bientôt en pugilat. Sa tendre moitié, dans un mouvement de colère, lui porta un violent coup de couteau. Voulant parer l'attaque, le commerçant se fit une large blessure à la main gauche.

Hier, comme il se trouvait à Roubaix, une hémorrhagie se déclara. Le blessé se rendit en hâte chez M. le docteur Butruille qui, après lui avoir fait un pansement sommaire, a ordonné son admission à l'Hôpital de la Fraternité.

THEATRE DE « LA PAIX »

Demain dimanche 22 janvier, salle de la Coopérative « La Paix », grande représentation de « Les Ouvriers », la brillante pièce qui a obtenu le premier prix au concours du 14 juillet, l'année dernière et qui sera interprétée par les mêmes éléments.

La représentation se continuera par « Les Surprises du Divorce », l'hilarante comédie en trois actes de M. Bissant.

Bureau à 3 heures et demie : rideau à 6 heures. On peut se procurer des cachets à l'avance 76 bis, boulevard de Belfort.

A LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE

La prochaine conférence aura lieu dans le grand amphithéâtre de l'école nationale des Arts industriels, samedi 21 janvier, à huit heures et demie précises du soir, et qui aura pour sujet : « La situation actuelle de l'Allemagne », par M. Georges Blondel, professeur à l'école des sciences politiques et au Collège de France.

La conférence sera agrémentée de projections lumineuses.

FUNERAILLES CIVILES

Les funérailles civiles de la citoyenne Ardenoy, née Marie Vannière, auront lieu dimanche 22 janvier, à 15 heures. Assemblée à l'hôpital de Wattrelos à 14 heures 45.

De la part de la famille et de la Libre-Pensée : Le Secrétaire : C. LECLERCQ.

AMICALE DES SURVEILLANTS ET CONTREMAITRES DU TEXTILE

Dimanche 22 janvier 1922, à 9 heures précises, au siège, 1, rue du Moulin, réunion mensuelle des sections, peignage, teinture et apprêt.

Ordre du jour : Paiement des cotisations

A LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE

Ainsi que nous l'avons annoncé c'est M. Georges Blondel, professeur au Collège de France, qui donnera aujourd'hui samedi, à 8 h. 30 du soir, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole des Arts Industriels, une conférence sur « La situation actuelle de l'Allemagne ».

Cette année, le cours de géographie économique sera remplacé par un concours de rédaction des compte-rendus des conférences données pendant la saison.

Tous les jeunes gens des deux sexes, âgés de moins de 25 ans, peuvent prendre part à ce concours qui doit porter sur quatre sujets au moins.

Ecrire à ce sujet à M. le Secrétaire de la Société, 40, rue Saint-Georges.

ETAT CIVIL

NAISSANCES. — Marie Leblanc, rue de la Guinguette, 15, cour Esquenot, 7. — Gisèle Decorte, rue du Gros-Saule, 33.

PUBLICATIONS. — Juls Dujardin, employé de commerce à Wattrelos et Simonne Pruvost, confectionneuse. — Eugène Brervart, sans profession à Armentières (Nord) et Marie Réquillart, sans profession.

DECES. — Catherine Jourdan, épouse Delerue, 63 ans, rue de la Fosse-aux-Chênes, 5. — Emile Declercq, 56 ans, rue du Parc, 38. — Albertine Provost, 7 mois, rue de Tourcoing, 96, cour Clayes, 5. — Jules D'Haenens, 13 heures, rue de l'Alma, 119 ter. — Gustave Labitte, 76 ans, rue Barbieux, 15. — Constant Dujardin, 27 ans, rue Beaumont, 55 — César Charlet, 38 ans, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 14.

Le temps d'aujourd'hui

BROUILLARDS

Probabilités pour la journée du 21 janvier. — Vents de sud ou variables faibles. Brouillards, rares éclaircies. Un peu de pluie par places et température peu élevée, sans gelées.

Froid persistant dans l'est et nord-est avec brouillard et fortes gelées.

FEUILLETON DU 22 JANVIER. — N° 83

La Fille sans Nom

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

par Charles MEROUVEL

Mme de Vitray poussa un cris et tomba évanouie entre les bras de la marquise de Saint-Béran qui n'eut pas la force de la soutenir.

Elle glissa sur le tapis et demeura inanimée.

Il y eut une minute de trouble indescriptible dans le cabinet de M. Raveneau.

Quand la comtesse revint à elle, on chercha vainement l'inconnue.

Profitant de cet instant de désordre, elle avait traversé l'antichambre et le vestibule s'était jetée dans le premier fiacre qui passait et, le désespoir dans l'âme, elle courait à la gare Saint-Lazare.

Elle connaissait sa mère.

Sa mère, c'était la comtesse de Vitray, la femme de l'amiral de Vitray-Pleyber, un des noms les plus glorieux de la marine française.

Elle était, elle, la malheureuse du chemin des Carrières, la rôdeuse du Moulin-Rouge, la maîtresse du faux Juan Rodriguez, ou plutôt de Jean-Maurice, le fils sans père, l'enfant renié comme elle, devenu un misérable et un assassin.

Que faire ? Que devenir ?

Elle prit son billet pour Vaucresson, en sachant à peine ce qu'elle faisait, abêtie par une seule pensée :

— Ce soir, il viendra et mon sort sera fixé.

XXXVI

CONFESSION !

La nuit était tombée.

Dans le jardin de la villa Suzanne Jeanne restée seule, s'était assise sur un banc, à l'ombre des arbres dont aucun souffle n'agitait les feuilles.

La lune brillait dans son pleine, traçant sur les allées et les gazons de larges raies de lumière.

L'air était imprégné des odeurs de la sève montante et du parfum des fleurs.

La pauvre fille, au milieu de cette sérénité de la nature, demeurait accablée et sans force, écrasée comme par un coup de foudre.

Le mystère de sa naissance s'était brusquement dévoilé à ses yeux.

Depuis le matin, elle restait étourdie, aveuglée par cette révélation qui avait éclaté si soudainement devant elle.

Bien des souvenirs lui étaient revenus.

Elle se rappelait distinctement ce que Yan Yaudet, le pêcheur de Sainte-Anne, disait du comte Bernard de Vitray, le capitaine de frégate, avec quel enthousiasme il en parlait.

Ses biens étaient considérables, sa réputation glorieuse. Il restait, Jeanne de ces temps lointains, une sorte de vénération pour ce nom breton qu'on vantait à chaque instant, illustré par des générations de marins.

La comtesse était sa mère !

Avec quelle joie elle aurait accueilli cette nouvelle avant sa faute !

Maintenant, elle la désespérait.

Une colère s'emparait d'elle contre la destinée et aussi contre cette mère qui ne venait à son secours qu'à l'heure où elle était perdue sans ressource.

Elle s'était défendue pourtant pendant des années; elle avait subi toutes les épreuves qu'un mauvais sort peut imposer à la faiblesse d'une femme.

Mais c'en était fait.

Sa faute s'élevait comme une invincible barrière entre elle et cet homme que M. Raveneau exaltait sans savoir quelle plaie il envenimait dans cette âme fière et sensible.

Maintenant elle attendait l'homme qui l'avait perdue et dans les bras duquel la fatalité l'avait jetée.

Depuis trois jours, elle ne l'avait pas aperçu et son absence lui épargnait une contrainte.

Que lui eût-elle dit au milieu des doutes dont elle était assiégée ?

Elle qui l'avait aimé d'un amour si sincère et si dévoué, elle aurait voulu ne jamais le revoir !

Le calme de la soirée contrastait avec le trouble de son âme.

Jamais plus belle nuit n'éclaira de ses feux argentés, avec ses milliers d'étoiles suspendues comme des lampes aux profondeurs du firmament, un rendez-vous d'amants.

Les corbeilles des parterres embaumaient.

Dans l'ombre, sous les rayons de la lune, les roses-thé accrochées au treillage des murs, émaillaient la verdure de leurs fleurs claires.

Le père Bailly était un jardinier soigneux qui ne laissait pas languir ses plantes et les entretenait avec une tendresse paternelle.

On peut dire, en employant une comparaison vieille comme le monde, que cette retraite enchantée était un paradis et que celle qui l'habitait avait l'enfer dans l'âme.

Elle souffrait cruellement.

Tantôt elle se levait, agitée par les élancements de la fièvre, pour errer au hasard dans les allées ; tantôt elle restait immobile, appuyée au mur du chemin, prêtant l'oreille aux moindres bruits avec une anxiété maladive.

A onze heures, elle entendit le roulement d'une voiture qui s'arrêtait à quelque distance.

Tout le sang de son cœur effaça les pâleurs de ses joues.

C'était lui.

Des pas résonnèrent sur le chemin.

Elle courut à la petite porte et l'ouvrit elle-même.

Une ombre se dessina sous les grands arbres.

C'était Juan Rodriguez.

— Enfin ! dit-il en la serrant à l'étouffer sur sa poitrine.

Elle se dégagea sans effort, repoussa la porte, le prit par la main et lui dit d'une voix qui frémissait, en dépit de ses efforts pour reprendre son sang-froid :

— Venez, j'ai à vous parler.

Elle marchait très vite, comme si elle avait eu hâte de se débarrasser d'un secret.

Elle s'assura en passant que les lumières étaient éteintes, traversa le vestibule et monta chez elle.

Arrivée dans sa chambre, elle ferma les fenêtres et la porte, poussa le verrou et revint à son amant qui examinait ces préparatifs en silence.

— Asseyez-vous, ordonna-t-elle, et causons.

— Qu'es-tu donc ? demanda-t-il.

— Ce que j'ai ?... Si vous ne vous en doutez pas !...

— Non, en vérité !

— Je vais vous l'apprendre !

Il fit un geste de résignation, mais ce début, cette raideur lui causaient une impression de malaise.

Il était mis avec une élégance d'homme qui sort d'une soirée ; il avait gardé son habit noir et sa cravate blanche sous un léger pardessus.

— Vous venez du Chesnay ? dit-elle d'un ton bref.

— Précisément.

— Il y avait donc une soirée ?...

— Quelques amis à dîner...

— C'est beau, le Chesnay ?

— Assez... très simple.

— Comme l'hôtel de la rue Bassano ?

— Qu'est-ce que ça te fait ? dit-il doucement.

— Rien... Seulement, cela prouve une vraie fortune... Hôtel à Paris... villa à la campagne... sans compter une maîtresse à entretenir...

— Oh ! bien simplement, fit-il en souriant. Où veux-tu en venir ?

— A ceci, que vous êtes riche.

— A peu près...

— Seulement, vous ne m'avez jamais dit d'où vient cette richesse...

— Es-tu si curieuse ? fit-il sans rien perdre de son assurance... Ce sera long ton interrogatoire ?

— Ne plaisantez pas...

— Pourquoi ?

— Je n'ai pas le cœur à la joie.

— On dit une interview... C'est plus moderne... continue.

— Vous souvenez-vous qu'aux premiers jours de notre rencontre, quand j'eus le malheur d'entrer dans l'hôtel de la rue Bassano...

— Pourquoi malheur ?

— Patience !... vous m'avez dit qu'il y a un mystère dans votre vie...

— C'est possible !

— Et vous m'avez promis de me le révéler...

— C'est parfaitement exact.

— Eh bien ! le moment est venu.

— Déjà !

— Ce mystère, je veux le connaître.

— Tu veux ?... dit-il en fronçant le sourcil.

— N'ai-je pas le droit de savoir au moins le nom de l'homme auquel je me suis donnée... d'où vient l'argent dont je vis ?... Ne m'avez-vous pas dit cent fois que nos destinées sont liées ?

Il sourit, mais d'un sourire équivoque, forcé, en essayant de pénétrer sa pensée.

— Oui, dit-il de sa voix qui la remuait autrefois jusqu'au fond des entrailles, elles sont liées et pour jamais... c'est-à-dire jusqu'à la mort. Moi vivant, tu ne seras à personne !

— Ce sont des mots... Parlons sérieusement ; ce nom de Juan Rodriguez, où l'avez-vous pris ?

— Tu tiens à le savoir ?

— J'y tiens.

— Dans quel but ?

— Pour calmer mes inquiétudes... Depuis quelques jours, je ne vis plus !... je ne dors plus... je suis en proie à une fièvre qui me dévore...

— Est-ce si grave ?

— Plus que vous ne pouvez le penser !

— Et si je refusais de répondre !

Elle s'anima, et changeant brutalement de ton :

— Alors, je te dirais ce que je sais, moi ! Et ce que je sais pourrait te plonger dans des inquiétudes pires que les miennes !

Il réfléchit ; ses lèvres se serrèrent l'une contre l'autre ; il respira longuement et ses yeux essayèrent de pénétrer au fond du cœur de la jeune fille.

Elle soutint ce regard sans faiblir.

— Que sais-tu donc ? dit-il. Parle d'abord et je verrai si je dois te répondre.

Elle se leva, marcha sur lui et le fixant à son tour :

(A suivre).